

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BANDOL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq février à dix-sept heures, l'assemblée délibérante (29 conseillers municipaux en exercice) dûment convoquée le dix-huit février, s'est réunie en mairie annexe, rue Gabriel Péri, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Joseph, Maire.

Présents (23) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Chorel, Mme Aymes, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Gigout, M. Coquin, M. Bardet, Mme Paladel, M. Gauthier, Mme Mith, M. Baud, Mme Sauvan, Mme Bertoniri, M. Bonnefoy, M. Mouaddel, M. Willier, Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Leclercq, Mme Cercio.

Représentés (04) : M. Rocheteau par Mme Bouron, Mme Luydlin par M. Gauthier, Mme Guerel par Mme Aymes, Mme Revest par M. Bertoncini.

Absents (02) : M. Lefevre, Mme Pinet.

N° et Objet : 04 - Budget annexe de la chambre funéraire - Vote du budget primitif - Exercice 2022

Rapporteur : Marlène NADJARIAN

Le rapporteur donne connaissance à l'assemblée du projet de budget primitif 2022 pour le budget annexe de la chambre funéraire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter chapitre après chapitre ce budget primitif annexe de la chambre funéraire qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes:

Pour la SECTION D'EXPLOITATION à -----16 000,00 €

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT à -----4 345,00 €

Soit globalement -----20 345,00 €

Pour (27) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Chorel, Mme Aymes, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Gigout, M. Coquin, M. Bardet, Mme Paladel, M. Gauthier, Mme Mith, M. Baud, Mme Sauvan, Mme Luydlin, Mme Bertoniri, M. Bonnefoy, Mme Guerel, M. Mouaddel, Mme Revest, M. Willier, Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Leclercq, Mme Cercio.

Contre (0) : néant.

Abstention (0) : néant.

adopté à l'unanimité

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol



AR Prefecture

083-218300093-20220225-DEL2022022504-BF
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

